

# APPEL À PROJETS COLLECTIFS



## L'École urbaine 10 ans après : Imaginer et créer les territoires de demain

Année académique 2025-2026



L'École urbaine a, depuis sa création en 2015, placé au cœur de sa raison d'être des principes pédagogiques de co-production de connaissance publique entre étudiants, enseignants et professionnels. Nous sommes fermement convaincus que les étudiants apprennent plus et mieux lorsqu'ils sont engagés dans la construction d'un savoir public pour les villes, les territoires et leurs acteurs. Parallèlement, l'École souhaite alimenter les débats professionnels en produisant des connaissances robustes issues des sciences sociales pour mieux prendre en compte les transitions écologiques, sociales et numériques, et accompagner la nécessaire inflexion des pratiques professionnelles que celles-ci imposent.

Dans le champ de l'urbain et des territoires, les besoins de connaissance sont croissants, comme en témoignent les professionnels des territoires confrontés à la montée des incertitudes, à la recomposition des systèmes d'acteurs de la fabrique urbaine, à l'obligation d'anticiper le changement climatique et donc de faire évoluer leurs modalités d'intervention. L'évolution des rapports entre connaissance et action est marquée par la rupture avec les approches linéaires (le strict transfert de connaissances vers les décideurs publics et privés) au profit des démarches de co-construction, de « recherche action », parmi lesquelles nous pouvons résolument classer les projets collectifs de l'École urbaine.

Conçus comme des dispositifs spécifiques permettant des échanges, des interpellations et de l'accompagnement réciproque entre mondes de l'action et monde de la formation, les projets collectifs répondent à une demande forte des étudiants, dans un objectif d'insertion professionnelle, et constituent un levier puissant de professionnalisation. Pour nos partenaires, cela représente un levier original de production de connaissances nouvelles, alternatif à une offre classique de production d'études. Enfin, pour la communauté d'enseignants et de tuteurs, cela constitue bien souvent un « moment heureux de la pédagogie », plus horizontal que des formats d'enseignements traditionnels.

Pour toutes ces raisons, 10 ans après sa création, l'École urbaine souhaite réaffirmer la centralité des projets collectifs au cœur de sa pédagogie, envisagés comme une démarche itérative entre connaissance et action, suivant un mode d'élaboration collaboratif avec nos partenaires. Grâce à ce module original, les étudiants répondent à une problématique

territoriale réelle posée par une organisation publique, privée ou associative. Pendant 9 mois, une équipe de 4 à 5 étudiants travaille sous la supervision, scientifique et méthodologique, d'un tuteur. Chaque projet se conclut avec une présentation du rendu final au partenaire et lors de la journée du LAB de l'École urbaine en juin. Un rapport écrit est également rédigé, et des formats innovants peuvent être proposés : une exposition, une vidéo, une organisation de séminaire, une présentation publique des résultats, un podcast... Pour nos partenaires, une quarantaine chaque année, c'est un moyen précieux et original de défricher un sujet, d'éclairer les décisions, ou encore de faire évoluer les politiques ou les stratégies d'entreprise. Les projets collectifs mobilisent les savoirs, le savoir-faire et surtout l'énergie et l'engagement de nos étudiantes et étudiants, sous l'encadrement de l'École Urbaine et de ses tuteurs, pour faire évoluer les mondes professionnels dans le sens d'une plus grande prise en compte des transitions à l'œuvre.

Cet appel à projets demeure ouvert : il intègre une dimension territoriale, sans fléchage de thématiques particulières. Après 10 années d'expérience, le recours à ce type d'exercice s'avère particulièrement pertinent en situation de forte incertitude, ce qui nécessite l'usage de méthodes hybrides, de l'interdisciplinarité et de l'innovation et avec des enjeux prospectifs pour lesquels il semble opportun de mobiliser les jeunes générations de professionnels de la gouvernance urbaine.

## LES PROJETS COLLECTIFS DE L'ÉCOLE URBAINE DE SCIENCES PO : ÉCLAIRER LE CHANGEMENT

### Les objectifs d'un projet collectif

L'École urbaine forme des professionnels capables de porter les transformations à l'œuvre dans les villes et les territoires, en les dotant de connaissances théoriques et opérationnelles, critiques et comparatives. Les étudiants, formés aux sciences sociales, abordent les problématiques territoriales avec une approche multidisciplinaire. En analysant et comparant les dynamiques territoriales, en France, en Europe et à l'international, ils développent la capacité de **concevoir, mettre en œuvre, accompagner et évaluer des politiques publiques et des projets complexes.**

Le projet collectif fait de l'expérience sur le terrain et de la collaboration avec des partenaires réels un levier de professionnalisation exceptionnel, favorisant la négociation, le respect des contraintes et la prise de décision.

Les projets collectifs se prêtent particulièrement à des démarches d'étude, de diagnostic, de prospective, d'analyse comparée, voire de préparation à l'évaluation, et plus généralement à toute problématique pouvant éclairer l'organisation concernée dans une logique de R&D. C'est le second objectif de nos projets collectifs : produire des connaissances nouvelles utiles pour l'action. Leur particularité est d'être menés par des

étudiantes et des étudiants qui apportent non seulement leurs compétences académiques mais aussi et surtout un regard renouvelé et extérieur sur les questions opérationnelles, en tant que jeunes professionnels en devenir. Ils constituent une démarche pédagogique et non une prestation de service.

Ils constituent également une belle opportunité pour faire émerger, au sein de nos organisations partenaires, des espaces et des moments en décalage avec les préoccupations quotidiennes. Tous nos projets font naître, par les rencontres disciplinaires et leur dimension collective, une culture collaborative, des méthodes et des regards renouvelés sur les objets d'études : **c'est la dimension créative du projet collectif.**

## Déroulement d'un projet collectif

En **formation initiale**, chaque projet mobilise un groupe de 4 ou 5 étudiants de première année d'un des masters de l'École urbaine. Les étudiants travaillent entre 1,5 jours et 2 jours par semaine (les jeudi et vendredi, sans autre enseignement concurrent) pendant une durée de 9 mois, d'octobre à juin.

En **formation continue**, les projets collectifs concernent l'Executive Master *Gouvernance territoriale et développement urbain*. Chaque projet mobilise un groupe d'étudiants de 50 h/personne, sur des plages horaires dédiées, sans autre enseignement concurrent, pendant une durée de 4 mois, de janvier à juin (la méthodologie est adaptée à un calendrier plus resserré).

L'encadrement du groupe est assuré par un **tutorat professionnel expérimenté**, recruté pour l'occasion par l'École comme vacataire de l'enseignement supérieur, avec l'accord du partenaire, une fois vérifiée et écartée la question de potentiels conflits d'intérêt. Le projet est supervisé par un membre de l'équipe de l'École qui porte in fine la responsabilité de son déroulement. Les parties prenantes se réunissent dans une instance décisionnelle de type **Comité de pilotage**.

Les objectifs et modalités du projet sont définis à partir de la fiche de présentation envoyée à l'appui de la candidature (voir plus loin). La fiche peut être retravaillée avec l'École urbaine ou l'équipe pédagogique de l'Executive Education avant le lancement du projet.

L'École urbaine est associée obligatoirement à quatre moments précis, au lancement du projet, au temps de restitution de la demande, lors du Comité de pilotage de mi-parcours et lors du Comité de pilotage de clôture. Elle peut bien entendu être sollicitée autant que de besoin par le partenaire, le groupe ou le tuteur.

Les rendus obligatoires dans le cadre des projets collectifs sont les suivants :

- au plus tard un mois après le lancement, **une note de problématique et de méthodologie** intégrant une présentation des enjeux, les objectifs du projet, le détail des investigations à mener, un rétroplanning,
- dans le cadre du Comité de pilotage de mi-parcours, **un rapport intermédiaire** présentant une revue de littérature et/ou un état de l'art/benchmark et les résultats des premières investigations de terrain,
- dans le cadre du Comité de pilotage conclusif, **un rapport final**, présentant les conclusions du groupe et intégrant une réflexion critique sur les acquis et les marges de progrès, plus un résumé pour publication et valorisation,
- les documents d'animation des Comités de pilotage et les comptes-rendus associés,
- la synthèse du projet dans le cadre de la « Journée du Lab de l'École urbaine » (cf. p. 4).

La validation du projet constitue une obligation de scolarité pour l'obtention du diplôme. L'École urbaine valide souverainement le projet, en tenant compte des retours du partenaire, des étudiants et du tuteur.

Les étudiants cèdent à Sciences Po la propriété intellectuelle des travaux pour leur exploitation à titre gracieux par l'École urbaine et les partenaires. Seule la diffusion à titre gracieux des travaux est autorisée.

Toute mention publique du projet doit intégrer la citation des étudiants qui l'ont réalisé. Lorsque le partenaire l'exige explicitement, les étudiants et le tutorat sont tenus de respecter une clause de confidentialité.

## LA JOURNÉE DU LAB DE L'ÉCOLE URBAINE, TEMPS FORT DE LA VALORISATION DE NOS PROJETS COLLECTIFS

La stratégie de valorisation des projets collectifs fait l'objet d'une planification et d'une décision collégiale entre les parties prenantes au plus tard à l'occasion du Comité de pilotage de mi-parcours. Outre les rendus écrits obligatoires, cités précédemment, elle peut prendre, avec l'accord de l'École urbaine et des partenaires, des formes très variées en fonction des sujets : articles et publications, podcasts et autres formats audiovisuels, participation à des conférences, webinaires, création ou participation à des expositions, réunions partenariales ou publiques, etc.. Les travaux issus du projet collectif permettent d'alimenter en contenu ces

différents formats de valorisation mais l'édition, la communication, l'organisation d'événements restent sous la pleine et entière responsabilité du partenaire, en dehors des événements et éditions directement portés par le Lab de l'École urbaine.

À l'exception de certains sujets dont la confidentialité interdit toute diffusion (faisant l'objet d'un échange préalable avec le partenaire), les rendus finaux des projets collectifs seront collectés et mis à disposition au sein de la nouvelle bibliothèque numérique de Sciences Po.

Enfin, en juin de chaque année, le Lab de l'École urbaine organise un événement ouvert au public de restitution et de valorisation à partir de la quarantaine de projets collectifs réalisés durant l'an-née universitaire. Les ateliers visent à assurer des présentations croisées des principaux résultats issus des projets collectifs, en présence des tuteurs qui ont accompagné les étudiants durant l'année et des partenaires institutionnels. Cela permet de réunir, sur le campus de Sciences Po, plus de 500 participants, faisant dialoguer les différentes communautés qui constituent le cœur pulsant de l'École urbaine.



# CALENDRIER DES PROJETS COLLECTIFS ET MODALITÉS DE CANDIDATURE



Les candidatures doivent parvenir à l'École urbaine par mail **à partir du 28 avril 2025** et au plus tard le vendredi **4 juillet 2025**.

Les candidatures pour les masters de formation initiale seront adressées par mail aux trois adresses suivantes :

- [ilaria.milazzo@sciencespo.fr](mailto:ilaria.milazzo@sciencespo.fr) (directrice exécutive)
- [bertrand.vallet@sciencespo.fr](mailto:bertrand.vallet@sciencespo.fr) (responsable du Lab)
- [sandrine.boisard@sciencespo.fr](mailto:sandrine.boisard@sciencespo.fr) (responsable juridique et financière)

Pour la formation exécutive, les candidatures seront également adressées par mail aux deux adresses suivantes :

- [charlotte.halpern@sciencespo.fr](mailto:charlotte.halpern@sciencespo.fr) (responsable scientifique)
- [alexia.krief@sciencespo.fr](mailto:alexia.krief@sciencespo.fr) (responsable de programme)

**Les candidatures prennent la forme d'une note de présentation (document p. 8).**

Le comité de sélection des projets se tient en juillet, il veille notamment à la diversité des thématiques et des secteurs d'activité proposés.

Le comité est souverain. Il s'appuie sur les critères suivants pour prendre sa décision :

- la dimension tout à la fois stratégique et opérationnelle de la problématique soulevée par le partenaire, en lien étroit avec le cursus de formation des étudiants,
- la bonne compréhension du dispositif pédagogique et de ce qu'il présuppose, à savoir une démarche de R&D et d'analyse critique confiée à des étudiants,
- la capacité de l'organisation à suivre le projet, notamment à travers la désignation d'une référente ou d'un référent susceptible de rencontrer les étudiants et leur fournir les données et les informations nécessaires à leur travail,
- la clarté des attentes du partenaire en termes de rendus et de valorisation du projet.

Le comité portera une attention toute particulière à la question des éventuels conflits d'intérêt. Un projet collectif ne pourra en aucun cas être associé à une prestation de service, ni au conseil ou encore à une démarche à vocation partisane. Le projet collectif a vocation à produire une forme de connaissance publique accessible.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS FINANCIÈRES

L'appel à projets collectifs est ouvert à toutes les personnes morales publiques, privées ou associatives, basées en France ou à l'étranger, à l'exception des organisations à vocation partisane, syndicale ou religieuse, dans un souci de neutralité. Le projet collectif est un outil pédagogique et non une prestation de service. De ce fait, il n'est pas soumis à des obligations de résultats et la propriété intellectuelle est détenue par les étudiants qui la cèdent à Sciences Po et au partenaire afin de permettre une diffusion des résultats, à titre gracieux.

Les partenaires retenus sont sollicités pour apporter un soutien financier aux activités pédagogiques l'École urbaine (soutien qui peut, pour les organisations éligibles, prendre la forme du mécénat), à hauteur de 16 000 € pour les masters *Stratégies Territoriales et Urbaines*, *Governing the Large Metropolis* et *Governing Ecological Transitions in Cities*, et de 21 000 € pour le master *Cycle d'urbanisme*.

Pour l'Executive master *Gouvernance territoriale et développement urbain*, merci de contacter directement les responsables pédagogiques.

Sciences Po prend en charge financièrement l'intégralité des frais liés à la réalisation du projet collectif comprenant notamment les frais d'encadrement et les frais de déplacement et de mission des étudiants. Le soutien financier des partenaires vise, également, à développer certaines activités de formation comme les voyages d'études des étudiants de l'École urbaine et des actions de développement des compétences spécifiques à la réalisation des projets collectifs (*graphic design*, cartographie, modélisation des données urbaines, *project management*, techniques de rédaction de recommandations stratégiques...).

**PROJET COLLECTIF ENTRE L'ECOLE URBAINE ET XXXXXXXX**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**INTITULE DU PROJET : « XXXXXXXXXXXX »**

Date :

Nom du partenaire (structure) :

Nom du référent :

Titre du projet :

Quels sont les enjeux stratégiques et opérationnels présidant à la demande de réalisation d'un projet collectif par l'organisation candidate ?

Quelles sont les questions posées aux étudiants et les résultats attendus du projet collectif pour l'organisation ?

Quels éléments de méthodologie et quel phasage sont imaginés à ce stade ?

Quels types de rendus sont souhaités ? Quelles modalités de valorisation ?

Quelle organisation est proposée pour suivre le projet au sein de l'organisation candidate ?

En synthèse, pourquoi vouloir confier cette démarche à des étudiants de l'École urbaine ?



En savoir plus sur l'École urbaine :

**Abonnez-vous à notre newsletter**

**Les synthèses des projets passés**



[www.sciencespo.fr](http://www.sciencespo.fr)